

Décision

Générale

colonial

Décision n° 22-425-1932 nommant une commission chargé d'étudier les modifications susceptibles d'être apportées service des voitures de place.

n° 22-425-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 avril 1932

Numéro JO
n° 425 du 30/04/1932

Date du numéro
30 avril 1932

VISAS

Le Gouverneur le la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 2 mai 1930.
réorganisant la Circulation des automobiles de place,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une Commission composée de : M. Jourdain, commandant du cercle de Djibouti président; MM. Houssan, chef du service des travaux publics; Muller, hôtelier; Dominakis propriétaire d'automobiles; Abdoul Latif propriétaire d'automobiles; le commissaire de police membre. est instituée à l'effet d'étudier les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux dispositions du règlement du 2 mai 1930 susceptibles de favoriser l'utilisation de voitures automobiles de place. Art. 2 — La Commission se réunira sur convocation de son président et dressera un procès-verbal de ses opérations. Art. 3 — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ANTONIN.